

# « Arrangement » Delanoë-UMP-Chirac : la section du PCF Paris 15ème fait part de sa vive réprobation et demande aux élus parisiens de s'opposer

Mardi 31 Août 2010

*Pour la section du PCF Paris 15ème, le mot « justice » est un mot que l'on ne doit pas laisser dévaloriser. L'affaire des emplois fictifs de la Ville de Paris, dont Jacques Chirac est présumé avoir profité, doit aller jusqu'au bout, même s'il n'est pas question d'en faire « l'affaire du siècle ». Tout démocrate doit souhaiter que les conditions soient rassemblées pour que justice soit faite*



Aussi nous exprimons notre vive réprobation devant l'accord passé entre Bertrand Delanoë, actuel Maire de Paris, son prédécesseur et l'UMP.

Suivant un « protocole » privé, Delanoë s'engage à retirer la constitution de partie civile de la Ville de Paris dans le procès qui doit avoir lieu à la fin de l'année en échange du versement de 2,2 millions d'euros, payés à un quart par l'ancien président payés et aux trois-quarts par son parti. Cette somme est supposée représenter le montant du préjudice subi par la Ville.

Faute d'accusation et de partie civile, la voie sera désormais libre à la relaxe de Chirac.

Il est injustifiable que Delanoë, représentant une collectivité publique, et pas de n'importe laquelle, choisisse l'arrangement entre politiciens plutôt le cours de la justice. Si Chirac était reconnu coupable, la Ville aurait touché des dommages et intérêts. Cette combinaison, logiquement très médiatisée, nourrit le sentiment de défiance des citoyens vis-à-vis des partis et donne du pain béni aux formations populistes. Elle laisse imaginer, à tort ou à raison, toutes les contreparties.

Il est encore temps de tirer la Ville de ce faux pas. Nous demandons à M. le Maire de Paris d'avoir le courage de revenir sur sa position et, sinon, à l'ensemble des conseillers de Paris, de tout parti, de voter contre cette décision au Conseil de Paris des 27 et 28 septembre prochains.

Nous invitons particulièrement à se prononcer dans ce sens M. Philippe Goujon, député maire du 15ème, également président de l'UMP de Paris, qui a démenti toute tractation à son niveau avec M. Delanoë. Mme Hidalgo, élue PS du 15ème a prétendu dans la presse : « ne pas avoir entendu de Parisien choqué par ce « deal » ». Nous l'invitons à mieux écouter ses concitoyens.

Nous rappelons que les groupes communistes au Parlement furent les seuls en 1990 à voter contre la loi d'amnistie des financements occultes des partis politiques et que les statuts de notre parti interdisent tout enrichissement personnel à nos élus.

Fidèles à ces principes de notre engagement, nous demandons que l'honneur de la Ville de Paris soit protégé.

**PS : On nous rapporte que M. Ian Brossat du groupe des élus communistes et Parti de gauche, a estimé que l'accord Delanoë-Chirac « n'était que justice ». Ce propos irréfléchi n'engage que lui-même.**

Par PCF - Section Paris 15ème